

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PUBLICATION D'UNE COLLECTION OU D'UN PROJET D'EDITION PLURIANNUEL

- Les éditeurs sont invités à vérifier sur le site du CNL www.centrenationaldulivre.fr, les conditions d'éligibilité aux aides qu'ils sollicitent, afin d'éviter un rejet immédiat de leur dossier.
- Les pages 4 et 5 sont à photocopier et à remplir volume par volume, sauf si les différents volumes présentent exactement les mêmes caractéristiques.

Dates limites de dépôt des dossiers

10 janvier 10 avril 25 août

Avertissement : la décision d'aide n'est notifiée qu'à l'issue de la dernière session de l'année

Ces aides ont pour objet de favoriser :

- ▶ la création de collections novatrices ou la réédition de collections prestigieuses avec appareil critique réactualisé dans ce dernier cas ;
- ▶ l'édition, la réédition (après réactualisation), la traduction ou la retraduction d'œuvres complètes, de grandes correspondances ou de journaux en plusieurs volumes dotés d'un appareil critique moderne et pertinent, jugés prioritaires par les commissions thématiques.

Ces collections et projets devront comporter un minimum de trois volumes, et un éditeur ne peut déposer qu'une demande par an.

L'aide porte sur les trois premières années de réalisation (entre 3 et 6 volumes par an) et peut être renouvelée une fois.

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les informations recueillies à partir de ce formulaire, sans aucune obligation de votre part, sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande par un système de traitement automatisé. Les services du CNL seront les seuls à pouvoir en disposer. Sur simple demande, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder en tant que de besoin aux rectifications que vous jugeriez souhaitables.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MAISON D'ÉDITION

Code ISBN :

Raison sociale de l'éditeur/groupe/marque :

Personne habilitée à signer les contrats :

- nom

.....

- qualité (PDG, Directeur général, gérant, etc.)

.....

Nature de l'entreprise (SA, SARL, individuelle, association, etc.)

.....

Adresse :

.....

Diffuseur :

.....

Distributeur :

Personne chargée du dossier chez l'éditeur :

.....

Tél. Fax.....

Courriel.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

A) création d'une collection

Titre :

Nombre de volumes prévus par an :

Responsable(s) de la collection :

.....

Autre(s) responsable(s) du projet (préface, appareil critique, etc.).

.....

.....

Des traductions sont-elles prévues ?..... oui (combien ?) : non :.....

Nom des traducteurs :

B) réédition d'une collection

Titre :

Nombre de volumes prévus par an :

Responsable(s) de la collection :

.....

Autre(s) responsable(s) du projet (préface, appareil critique, etc.).....

.....

.....

Années de parution des ouvrages originaux.....

Editeur originel

La collection est-elle encore sous droits ?.....oui / non

C) projets d'édition pluriannuels (correspondances, œuvres complètes, journaux)

Auteurs(s) :

.....

.....

Nombre de volumes prévus par an :

Responsable(s) de l'édition :

Autre(s) responsable(s) du projet (préface, appareil critique, etc.) ; composition de l'équipe scientifique :

.....

.....

En cas de réédition, date de la dernière édition.....

Edition de référence.....

.....

DONNÉES TECHNIQUES ET FINANCIERES d'un volume moyen de la collection (si des données plus précises peuvent être fournies volume par volume, photocopier et remplir les pages 4 et 5 pour chaque volume)

FABRICATION

Montant du devis HT (Fabrication + Édition) : €

Prix public TTC.....€

Coefficient :

Prix public TTC après obtention d'une subvention à hauteur de 30, 40 ou 50% du devis

30% :€. 40 % :€ 50 % :€

Coefficient :

Tirage (minimum de 500 exemplaires)

Date de parution des volumes prévus

Nombre de pages

Format.....

Qualité du ou des

papiers.....

Imprimeur principal.....

Brochage ou reliure
(descriptif).....

ICONOGRAPHIE

Montant du devis HT

Nombre d'illustrations N&B Nombre d'illustrations couleur

Descriptif des formats (pleines pages, demi-pages, vignettes, etc.)

TRADUCTION

Nombre de signes des textes originaux.....

Nombre de signes prévu pour les traductions françaises.....

Rémunération brute du traducteur :

le feuillet de 1500 signes (espace et ponctuation compris)€

Montant des frais de traduction par volume : feuillets X=€

Pourcentage sur le prix de vente des ouvrages :% (en application du Code de la propriété intellectuelle et du Code des Usages)

Pour information, montant des droits de cession acquittés :

BUDGET

DEVIS DE PRODUCTION FABRICATION-EDITION- ICONOGRAPHIE- TRADUCTION	FOURNISSEURS	MONTANT
Composition et mise en page.....€
Impression et brochage.....€
Papier€
Couverture (maquette, photogravure, impression, pelliculage) €
Reliure.....€
Emboîtement.....€
Composition interne, s'il y a lieu€
Préparation / Correction.....€
Frais d'illustration 1 (exécution, schémas, cartes, photogravure, etc.)€
Frais d'illustration 2 (droits de reproduction).....€
Frais de traduction	////////////////////////////////////€
TOTAL PAR VOLUME	€

DEVIS TOTAL COLLECTION sur 3 ans	TOTAL
<i>A remplir sur le tableau du dernier volume (le cas échéant)</i>€

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AUTRES PARTENAIRES

Partenaires sollicités :

Montant de la ou des demandes :€

Subventions obtenues :€

Préachats de _____ exemplaires =€

- Fournir les documents justificatifs des aides obtenues.
- L'éditeur s'engage sur l'honneur à ne pas demander à l'auteur ou aux auteurs de participation financière pour la fabrication ou la diffusion de l'ouvrage.

Le CNL garde trois mois les manuscrits présentés.

En l'absence de l'un des éléments demandés, le dossier ne pourra être soumis à l'examen de la commission concernée*.

Ne pas oublier :

- En cas d'obtention d'une aide, de faire figurer la mention **“ouvrage publié avec le concours du Centre national du livre”**.
- Dans le cas d'un double niveau d'aide (traduction et publication), faire figurer la mention **“ouvrage traduit et publié avec le concours du Centre national du livre”**.
- Pour les ventes en France, le **marquage du prix du livre, conformément à la loi du 10 août 1981**.

Dans le cas où l'éditeur obtiendrait l'aide demandée, l'éditeur autorise à titre gracieux le Centre national du livre à reproduire et représenter la 1^{ère} et 4^e de couverture de l'ouvrage faisant l'objet du présent contrat pour une mise en ligne sur le site de l'établissement dans le cadre de sa bibliothèque de référence (bibliothèque correspondant aux ouvrages soutenus par le Centre national du livre).

Nom

DATE ET SIGNATURE :

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

DOSSIER GENERAL, FRAIS DE PUBLICATION

- cahier des charges détaillant la composition de l'équipe scientifique, le contenu de chacun des volumes prévus (notes sur les auteurs et les ouvrages, en deux exemplaires), le visuel et la maquette retenus pour la collection ou le projet pluriannuel, le rythme de parution ;
- budget prévisionnel de la totalité du projet faisant notamment apparaître les coûts de la traduction, de l'iconographie et de la fabrication de chaque volume (voir supra pp. 4 et 5) ;
- copie du manuscrit du 1er volume à paraître ;
- l'ensemble des devis établis par les fournisseurs pour la fabrication, la reprographie et les droits de reproduction ;
- pour les ouvrages protégés, l'accord de cession des droits à l'éditeur demandeur en cours de validité ;
- pour une première demande dans une commission donnée : statuts, catalogue ou document de présentation ainsi qu'un extrait RCS (K-Bis) datant de moins de trois mois signé par le greffe du Tribunal de commerce.
- pour chaque demande, l'éditeur doit fournir copie d'un extrait RCS (K-Bis) datant de moins d'un an.
- relevé d'identité bancaire ou postal

EN CAS DE FRAIS D'ICONOGRAPHIE

- liste complète et échantillon des illustrations.
- devis de photogravure et des droits de reproduction
- pour les ouvrages relevant de la commission Arts : prémaquette d'au moins quatre pages

EN CAS DE FRAIS DE TRADUCTION

- ouvrage en langue originale (ou copie de l'édition originale si unique exemplaire) ;
- un échantillon de traduction représentatif de l'ouvrage à traduire de 30 à 50 pages ;
- présentation de l'ouvrage (en deux exemplaires) ;
- note sur l'auteur et le traducteur de l'ouvrage (en deux exemplaires) ;
- photocopie du contrat (1) éditeur-traducteur, daté et signé ;
- copie des accords de cession signés avec l'éditeur étranger, en cours de validité, prorogation en cas de besoin ;
- attestation de paiement signé par le (ou les) traducteur(s) si le paiement a été effectué avant l'examen du projet par la commission compétente.

Nota : Depuis le 1er janvier 2006 le taux de concours du CNL pour les aides à la traduction est calculé sur la base de la rémunération à la page, selon les modalités suivantes :

Rémunération brute de la page :

- de 17 à 19,99 €, taux de concours de 50% maximum
- à partir de 20€ taux de concours de 60% maximum jusqu'à 23€, plafond du taux de concours.

Le contrat de traduction doit prévoir :

- le versement d'une fraction de l'à-valoir à la signature du contrat.
- le versement du solde de l'à-valoir à l'acceptation de la traduction, au plus tard deux mois après la remise de celle-ci.

-
- ❶ coefficient : prix public TTC divisé par le coût unitaire (droits exclus).
 - ❷ tirage : tout tirage effectif (lors du dépôt légal) inférieur à celui indiqué entraînera une baisse proportionnelle de l'aide accordée.
 - ❸ parution : après attribution d'une aide, l'éditeur doit publier l'ouvrage dans un délai maximum de 36 mois.